



Division des élèves et d'appui aux établissements  
Bureau des collèges  
Affaire suivie par : Amélie BOULANGER – Stéphane FEUVRIER  
Tél : 03 81 65 48 50  
Mél : [ce.college25@ac-besancon.fr](mailto:ce.college25@ac-besancon.fr)  
DSDEN du Doubs  
26 avenue de l'Observatoire  
25030 Besançon cedex

Besançon, le 3 février 2025  
L'Inspecteur d'académie, Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale du Doubs  
à  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
écoles publiques et privées du Doubs  
s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale du 1<sup>er</sup> degré  
Monsieur le Directeur du Conservatoire du Pays  
de Montbéliard

### **Objet : Admission en Classe à Horaires Aménagés Danse - Entrées en 6<sup>e</sup> – Rentrée 2025**

- Arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et collèges.
- Circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 relative aux classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges.
- Convention cadre relative à l'organisation des classes à horaires aménagés de collège pour les élèves du Doubs du 2 mai 2022.

La nouvelle Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) est localisée au collège Guynemer à Montbéliard

⇒ Collège Guynemer - Montbéliard / ☎ 03.81.91.03.30

### **Procédures d'admission en Classe à horaires aménagés** **À Montbéliard : Collège Guynemer**

#### **1. Première étape**

Les directeurs d'école sont chargés de remettre la note d'information relative à l'admission en CHAD (annexe 1F) et la fiche de candidature (annexe 2F) aux élèves et représentants légaux qui en font la demande.

Une réunion d'information se tiendra à destination des élèves et de leur famille :

**Le mardi 18 mars 2025, à 18h au collège Guynemer**

#### **2. Deuxième étape**

Les représentants légaux devront retourner à l'école la fiche de candidature en CHAD.

Les équipes pédagogiques complètent les fiches d'évaluation et transmettent, **par voie numérique**, l'ensemble du dossier constitué de :

- |                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1/ la fiche de candidature en classe CHAD (Annexe 2F)<br>2/ la fiche Evaluation (Annexe 3) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

à :

[ce.college25@ac-besancon.fr](mailto:ce.college25@ac-besancon.fr)  
**Date limite : 04 avril 2025**

L'étude des candidatures se fait selon 2 modalités distinctes :

1. **Sur dossier** : pour les élèves issus d'une CHAD ou ayant suivi un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.
2. **Sur dossier avec une mise en situation chorégraphique** : pour les élèves qui ne sont ni issus d'un dispositif CHA, ni déjà inscrits dans un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.  
► l'audition d'admission se fera au Conservatoire du Pays de Montbéliard, en présence d'enseignants du conservatoire et du collège concerné : **lundi 14 avril 2025**

### **3. Troisième étape : tenue de la commission départementale d'admission**

La commission départementale d'admission apprécie et classe les candidatures selon les critères suivants : appétence pour la pratique de la danse, compétences perceptives de mémorisation et de concentration et aussi, projet personnel et motivation. Cette commission départementale arrêtera la liste des élèves retenus (liste principale et liste complémentaire).

#### **Composition de la commission d'admission en CHA :**

Sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant :

- la principale du collège Guynemer à Montbéliard, ou son représentant
- au moins un des enseignants de l'équipe du collège
- le directeur du Conservatoire ou son représentant, assisté d'au moins deux professeurs de danse
- le conseiller pédagogique départemental du premier degré
- deux représentants des parents d'élèves désignés par l'inspecteur d'académie, parmi les parents siégeant au conseil départemental de l'Éducation Nationale.

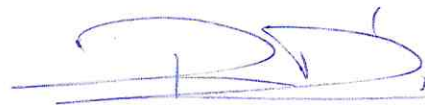
**La commission départementale d'admission en Classe à Horaires Aménagés se réunira :**

**Le 5 mai 2025 à 10h00.**

**Après avis de la commission, l'IA-DASEN affectera les élèves au collège Guynemer à Montbéliard.**

Les résultats de la commission d'admission en classe CHA seront communiqués par courrier aux familles par la DSDEN - Division des élèves et d'appui aux établissements **fin mai 2025.**

L'Inspecteur d'académie, directeur  
académique des services de  
l'Éducation nationale du Doubs



Samuel ROUZET